



SYNDICAT CGT A.S.P.S.
Accueil, Surveillance, Prévention, Sécurité
de la Ville de Paris et des Administrations Annexes
19, rue du renard - 75004 PARIS
Tél: 01.53.01.41.52 & 01.53.01.41.54 Fax: 01.53.01.41.67
asps@cgt-asps.fr & www.cgt-asps.fr



L'ABUS DE POUVOIR est-il tolérable bien que contraire au GUIDE DE L'ENCADRANT ?

A la demande de la Conservatrice du cimetière du Père Lachaise, un agent se retrouve sous la menace de sanction !

Voici les faits:

Un agent en fonction depuis 7 ans, en cette journée de 12 opérations exécutées, a rappelé à l'un des personnels de l'entreprise privée au crématorium, les consignes du TTPS c'est à dire: "pas de dispersion après 16h45...."

N'est-ce pas le rôle des agents de rappeler les règles aux entreprises privées ?

De plus, la Conservation ne cesse de s'en prendre à cet agent qui ne fait qu'appliquer la réglementation.

La question qui se pose instantanément :

**Les encadrants du cimetière du Père Lachaise
feraient-ils preuve de soumission
face aux entreprises privées ?**

Par inconscience ou par intérêt ?

Le syndicat CGT ASPS demande une enquête officielle sur la gestion de ce service !